

LEVIS, JUIN et JUILLET 1913.

VOL. XIX---Nos. 6 et 7

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHEOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

*Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet
is mihi non civis sed peregrinus erit.*



LEVIS
PIERRE. GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XIX

LEVIS—JUN 1913

No. 6

Notes sur le nom Québec

Le premier qui fasse mention du mot Québec pour désigner la vieille capitale est Champlain, à la page 25 de son ouvrage intitulé : DES SAVVAGES, OU VOYAGE DE SAMUEL CHAMPLAIN DE BROVAGE, FAIT EN LA FRANCE NOUVELLE, L'AN MIL FIX CENS TROIS.

“ Nous vinfmes mouiller l'ancre à Québec, qui est un deftroit de la ditte rivière de Canadas, qui a quelque trois cens pas de large”.

* * *

Rencontrant le passage suivant de Champlain : “ Nous vinfmes mouiller l'ancre à Québec, qui est vu deftroict de la ditte rivière de Canadas, qui a quelque trois cens pas de large” ; l'abbé Laverdière fait les réflexions suivantes :

“C'est ici la première fois que l'on rencon-

tre le nom de Québec, pour désigner ce que Jacques Cartier appelle tantôt Stadaconé, tantôt Canada. Tous ces noms, sans se contredire ou s'exclure, expriment, suivant la langue et le génie des sauvages, comme une nuance particulière du tableau pittoresque que présente le site de Québec. Stadaconé était bâti sur L'AILLE que forme la pointe du cap aux Diamants ; or, suivant Mgr Laffèche, "stadaconé", dans le dialecte cris ou algonquin, veut dire AILLE, quoique d'autres linguistes prétendent reconnaître dans ce mot une origine huronne (voir HIST DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA, I, 532, note). Le mot Canada, dont Cartier nous donne lui-même la signification ("ils appellent une ville CANADA"), semble avoir désigné l'importance relative que devait avoir Stadaconé par l'avantage même de sa position. Enfin, il est naturel de supposer que les sauvages, après la disparition ou le déplacement de Stadaconé, n'aient pas trouvé, pour désigner le même lieu, d'expression plus juste que celle de Kébec ou Québec, qui veut dire, comme le remarque ici Champlain, DETROIT, RETRECISSEMENT, et même quelque chose de plus expressif, C'EST BOUCHE. Ce passage resserré entre deux côtes escarpées, est peut-être ce qui frappe davantage le voyageur qui remonte le

St-Laurent, jusque là si large et si majestueux. Or les sauvages du bas du fleuve, et les Micmacs en particulier, se servent encore actuellement du même mot **Kébec**, pour signifier un lieu où l'eau se rétrécit ou se referme, inutile de réfuter ici les opinions plus ou moins ingénieuses, qui veulent trouver l'origine du nom de Québec dans l'exclamation d'un matelot normand, **quel bec** ! c'est-à-dire **quel cap** ! ou dans les armes de certain comte ou seigneur de Normandie. En face de toutes ses suppositions, il y a toujours les témoignages imposants de Champlain et de Lescarbot, qui affirment que ce mot est sauvage, (Voir le **Cours d'histoire** de M. Ferland. I, 90 note 3) (Note de M. Laverdière, **Oeuvres de Champlain**, vol. II, p. 25).

Ailleurs, Laverdière dit encore : "Par ces mots" ainsi appelé des sauvages" l'auteur (Champlain) veut dire, suivant nous, que le mot **Quebec**, est sauvage, et c'est ainsi que Lescarbot l'a compris. Dans les différents dialectes de la langue algonquine, le mot **Ke-bec** ou **Kepac**, signifie rétrécissement. Cette pointe de Québec, où est maintenant l'église de la basse ville, n'est presque plus reconnaissable par suite de la disparition du Cul de Sac, à la place duquel on a fait le marché

Champlain. "(Oeuvres de Champlain, vol. III, p. 148)

..*

The cause of the name which was applied to the original settlement of Canada, its present metropolis, involves still greater mystery.

In the *Fastes Chronologiques*, it is recorded, that Champlain commenced the permanent occupation of Cape Diamond on the third of July, 1608, "Les Sauvages donnaient à cet endroit le nom de Québec, ou Quélibec, qui dans les langues Algonquine et Abenaquise signifie RETRECISSEMENT, parce que le fleuve s'y retrecit." This identical reason is promulgated more diffusely by Charlevoix. "Québec est placée sur le fleuve, le plus navigable de l'univers—mais au-dessus de l'isle de l'Orleans, il se retrecit tout à coup de cette sorte, que devant Québec il n'a plus qu'un mille de largeur ; c'est ce qui a fait donner à cet endroit le nom de Québec, qui en langue Algonquine signifie, RETRECISSEMENT. Les Abenaquis le nomment Québec, qui veut dire ce qui est fermé, parce que de l'entrée de la petite rivière de la Chaudière, par où ces Sauvages venaient à Québec du voisinage de l'Atadie, la Pointe de Levi cache entièrement le

canal du sud—l'isle d'Orleans cache celui du nord, de sorte, que le port de Québec ne paroît de là qu'une grande baie." La Potherie furnishes two solutions of this verbal difficulty, which so long has been crux etymologorum.— "Nous n'avons point de connaissance de l'étimologie de Québec. Les Sauvages qui y habitoient, lorsque les Français vinrent s'y établir, l'appelloient Stadada. On tient, que les Normands qui étoient avec Jacques Cartier à sa première découverte, appercevant au bout de l'isle d'Orléans, un Cap fort élevé, s'écrièrent Quel bec! — et qu'à la suite du temple nom de Québec lui est resté. Je ne suis pas garant de cette étimologie.

"Québec est au bout de l'isle d'Orléans. Il y a une rivière une petite demi-lieue de là, qu'on appelle présentement St. Charles — appelé **Kabir Koubac** par les Sauvages, à raison des tours et détours qu'elle fait."—On Cartier's arrival here. the Indians frequently pronounced these words—"Aca Nada"—nothing here; from which it is supposed the name of the county, Canada, has been derived. These words were first taught them by the Spaniards, who had visited the Baie des Chaleurs. and pronounced these words because they found no gold or silver mines.

Others derive it from the Indian word **Kanata**, pronounced Canada, which signifies a collection of huts.—Lescarbot states that the Indians of Gaspé called themselves Canadians, which name is also confirmed by Champlain. Hist. Gen. des Voyages, vol, 13, p. 28. Champlain, Part 2. p. 197.

Quebec in the Algonquin language signifies le **strait**. Champlain, vol I, p. 115. Quebeis. alias Quebec. Douglas, vol I, p. 92 Smith Canada. (Hawkins, **Picture of Quebec**, p. 118).

* * *

Québec, Ville Capitale Evêché de la **Nouvelle France**, est situé au quarante fixième degré cinquante cinq minutes de latitude Sept. Sa longitude Est de trois cens sept minutes. Il est apparent que l'Etymologie de son nom provient de ce que les **Normands**, qui étoient avec **Jacques Cartier**, à la première Découverte de la **Nouvelle France**, appercevant au bout de l'Isle d'Orléans, dans le Sud-Ouest, un Cap fort élevé qui avancoit beaucoup dans le Fleuve, s'écrièrent **Quebec** ; et qu'à la fuite du tems le nom de Québec lui a resté. **Morel** se trompe donc fortement, lorsqu'il avance dans son

Dictionnaire, que cette Ville se trouve ainsi nommée de la hauteur de sa Montagne, parce que, dit cet Auteur, les Sauvages appellent **Québec**, les hauteurs ou élévations de terrain : ce qui me parait faux, d'autant plus que m'étant informé par curiosité de l'Etymologie de ce nom, aux sauvages mêmes avec qui je me suis trouvé dans la suite et qui possédaient différentes langues barbares, ils me répondirent que le nom de **Québec** étoit François ; qu'ils ne connoissent aucun mot sauvage qui sonnât de cette façon, et qu'ils savoient bien, que les **Algonkins**, les **Abénakis**, les **Iroquois** et les **Hurons** appelloient autrefois cette Montagne **Stadaka**. C'est, sans doute, dans le tems que les François vinrent s'y établir en 1608, cent ans après sa Découverte et qu'ils changèrent un petit amas de cabanes sauvages qui y étoient, en maisons beaucoup plus solides " (Le Beau, Aventures, 1er vol. p. 71).

"Nous n'avons point de connoissance de l'éthimologie de Québec. Les Sauvages qui y habitoient, lorsque les François vinrent s'y établir, l'appelloient **Stadaka**. On tient que les Normands qui étoient avec Jacques Cartier à sa première découverte de la Nouvelle

France, apperçant au bout de l'Isle d'Orléans, dans le Sud Oueft, un Cap fort élevé qui avançoit dans le fleuve s'ecrierent Quel b-c, et qu'à la fuite du temps le nom de Québec lui est resté. Je ne suis pas garant de cette Etymologie." (De la Potherie, Histoire de l'Amérique septentrionale, tome 1er, p. 230).

“Les Sauvages donnoient à cet endroit le nom de Quebies ou Quebibec, qui dans les Langues Algonquine et Abenaquise signifie Rétreffement, parce que le Fleuve s'y rétreffit, jusqu'à n'avoir plus qu'un mille de large, au lieu de qu'immédiatement au-deffous de l'Isle d'Orléans, c'est-à-dire, à dix lieues au-deffous, il a encore quatre ou cinq lieues.” (Charlevoix, Histoire de la Nouvelle-France, tome 1er, p. XXIX).

Quelques personnes font dériver le nom de Québec d'un verbe mic-mac, qui signifie bouché, fermé, rétreffé. Je pense que c'est à tort. Il est à remarquer que lorsque les français arrivèrent dans le pays, ils ne trouvèrent pas la nation des mic-macs établie à Québec, mais celle des montagnais qui occupaient tout le parcours de la côte depuis Betshiamits et jusqu'au-delà des Trois-Rivières. Les mic-

macs n'avaient peut-être jamais été à Québec, et d'ailleurs, l'eussent-ils vus, qu'il ne leur serait jamais venu à la pensée d'appeler : **bouché, rétréci**, un fleuve d'un mille et demi de large.

Jacques Cartier avait appelé Stadacona, Canada, le lieu où il mit pied à terre ; deux mots qu'il a du entendre répéter souvent sans les comprendre.

Après de longues années, il me semble voir Champlain arrivant en face du Cap, au pied duquel se trouve Stadacona, Statakotna. Tous les sauvages, à la vue de la petite flotille, avaient poussé le cri de Kanata, Kanata, les voici ! ils arrivent ! pour eux ce sont des amis. Ils sont réunis sur le bord de l'eau dans la surprise et l'admiration de voir venir ceux dont ils avaient entendu parler....

Champlain, peut-être hésitant à la vue de cette foule, ne débarquait pas assez vite au gré de leurs désirs, c'est alors qu'il crient : Kaepek ! Kanatats, Kanatats (au pluriel). Débarquez, débarquez ! amis ! amis !

Rien de surprenant que quelques sauvages eussent été à bord du bâtiment de Champlain et qu'en désignant Statakotna comme l'endroit propice au débarquement, ils eussent répété : Kaepek ou Kepek.

Le verbemontagnaisea K ,pan ou Kepan veut dire : débarquer, aller à terre, etc. 2 pers impératif Caepek ou Kepek.

Kaepek ou Keped montagnais, comme Québec français, n'est point bouché, ni fermé, ni rétréci ; mais il est ouvert et tend les bras à tous ses amis et aux voyageurs étrangers qui le visitent.

Le 24 juin 1880, c'est-à-dire 272 ans après sa fondation, la bonne cité de Champlain pourra redire avec un noble orgueil : Canadiens ! soyez les bienvenus !.... je suis encore Stadacona l'hospitalière..... je vous reçois encore sur mes ponts flottants comme je reçus vos pères en 1608 au cri de Kanata ! Kanata ! Koepek ! Koepek !

Canada ! Canada ! Québec ! Québec !

Amis ! Amis ! débarquez, débarquez, venez à terre.

(Lettre du R. P. Charles Arnaud, O. M. I., à M. l'abbé H. Têtu, janvier 1880 — **Annales de la propagation de la foi**, février 1880, p. 151.)

Québec. — C'est bouché. — (Cris) De **Ke-pak**, temps indéfini du verbe **Kipaw**, c'est bouché. Les sauvages du golfe disent encore **Kepek**, c'est bouché. Cet endroit a été ainsi

nommé, parce qu'en effet le fleuve paraît bouché par le Cap Diamant si on le remonte, et par l'île d'Orléans si on le descend. (M. l'abbé Laflèche, *Courrier du Canada*, 27 mai 1857).

.

L'étymologie du mot Québec a été, comme celui du Canada, un objet de discussion parmi les savants. Mais il ne paraît plus y avoir de doute aujourd'hui. Québec ne doit le nom qu'il porte ni au cri d'admiration d'un Normand enthousiasmé, ni à la pitié patriotique d'un Français transportant avec lui un nom cher à ses souvenirs ; Champlain nous dit positivement qu'il débarqua dans un lieu que les Indigènes nommaient Québec, mot sauvage qui signifie détroit, et qui désigne le rétrécissement du St-Laurent sur ce point de son cours, où il n'a pas plus de 500 verges de largeur au Cap-Rouge..... Le mot Québec prononcé Quabec dans la langue algonquine, dit M. Sta. Vassal, signifie détroit. Ce monsieur, né d'une mère abénaquise et qui parle plusieurs dialectes des Indigènes au milieu desquels il a passé la plus grande partie de sa vie, m'assure que ce mot est purement sauvage. M. Malo, missionnaire en 1843 chez les tribus du golfe St-Laurent et dont j'ai eu le plaisir de faire la connaissance

ce et descendant du Haut-Canada, m'assure pareillement que le mot Kébec dans l'idiôme micmac a la même signification. Ce M. n'a aucun doute que celui de notre ancienne capitale est d'origine indienne. (F. X. Garneau, *Histoire du Canada*, vol. I).

Les sauvages nommaient ce lieu Kebbek, c'est-à-dire passage rétréci, parce qu'ici le Saint-Laurent est resserré entre deux côtés élevées....

Suivant M. Richer Laffèche, ancien missionnaire, Stadaconé, dans la langue des Sauveteurs signifie une aile. La pointe de Québec ressemble par sa forme à une aile d'oiseau, Quant au mot Kebbek, il n'y a pas à douter qu'il soit d'origine algonquine. Champlain et Lescarbot le disent expressément ; le premier le répète jusqu'à deux fois. Dans les différents dialectes algonquins, Képak ou Kebbek signifie rétrécissement d'une rivière, "Québec" dit M. Richer Laffèche, "veut dire, chez les Cris, c'est bouché. Il vient de Képak, temps indéfini du verbe Kipao. Voici ce qu'écrivait à ce sujet, M. Jean Marie Bellanger, ancien missionnaire, un des hommes de notre temps qui ont le mieux connu la langue des Micmacs. "Kébek, en micmac, veut dire rétrécissement des eaux formé par deux langues ou pointes de terre

qui se croisent. Dans les premiers temps que j'étais dans les missions, je descendais de Ris-tigouche à Carleton ; les deux sauvages qui me naient en canot, répétaient souvent le mot Ké-bek, je leur demandai s'ils se préparaient à aller bientôt à Québec. Ils me répondirent : Non. regarde les deux pointes et l'eau qui est resserré en dedans : on appelle cela Kebek en notre langue."

En présence d'affirmations si positives et si bien fondées, il est inutile de réfuter les traditions populaires qui attribuent le nom de Québec au cri de surprise d'un matelot normand : Quel bec ! c'est-à-dire, Quel cap ! L'on doit aussi laisser de côté les longues dissertations de M. Hawkins, pour prouver que les De La Pole, comtes de Suffolk, portaient, au quinzième siècle, le titre de seigneurs de Québec. M. Hawkins a depuis reconnu qu'il s'était trompé et que les De La Pole étaient seigneurs, non de Québec, mais de Brequebec en Normandie. (L'abbé Ferland, Cours d'histoire du Canada, vol. 1er, p. 90).



En passant Champlain décrit Québec.
Première mention connue de ce nom, qui signifie **détroit**, rétrécissement. Cartier écrit

tantôt Stadaconé, tantôt Canada. Les traiteurs qui parcouraient le fleuve, dans la dernière moitié du XVI^e siècle, ont dû emprunter ce nom (Québec) des Sauvages. Champlain s'en sert comme s'il datait de longtemps. (Sulte, **Histoire des Canadiens-Français**, tome 1er, p. 48).

†††

The origine of the name Quebec, from the exclamation of a French sailor, on his ship turning Point Levy, is of the same stamp as that of Canada from the exclamation of a Spanish sailor.

But is the name Quebec an Algonkin word, as pretended by some. signifying "the place of the Streights?" At first sight, there are two reasons which would make me hesitate to believe that Quebec is an Algonkin word. The Algonkin is the softest of the Indian Dialects. Quebec is a dissyllable—the Indian names of places being generally compounds descriptive of some peculiarity of the place, are almost always polysyllables. Such will be found to be all the names of places in the Saguenay and the St. Maurice Counties, hereafter given from the Montagnais Indians, whose language is the Cree or Chippeweyan.—It is thought that

it would not be possible to find any word in that language with a short abrupt termination like **b. c.** Analogous in sound to the Chipewyan names of places is the Huron name of Quebec, **Tiatontaribi**, which does signify the place of the Streights. One of the Roots of this last word is **ontare**, a Lake, whence is derived the name of Lake Ontario, signifying a great Lake. The village designated by the name "Quebec," was probably immediately above Cape Diamand, where the St. Lawrence becomes exceedingly narrow. The older name of **Stadaconi** seems to have been applied to a village situated some where near the embouchure of the St. Charles, at the foot of what is now called the **Cote d'Abraham**.

I am inclined to believe that Quebec is a French name.

The termination **Bec**, is not unfrequently found in the names of places in Normandy, when a great number of the first Emigrants to Canada came, signifying a Cape or Promontory.

Men abandoning thir own country and settling in a new uncultivated one, are for obvious reasons, apt to transfer the names of places in the old country to their new seats, as is

abundantly exemplified by any general map of North America : and the probability is, that the name of Quebec has been transferred from some, perhaps now, obscure place in Normandy to what is at present the Capital of British North America. This conjecture derives strong confirmation from the Seal of the Earl of Suffolk, one of the Captains of our Henry the Fifth, in his French Wars, having the word Quebec inscribed on it as we now write it. — (Edmondstone's Heraldry). A place in France of this name was probably the scene of some of his exploits, and the village or town itself may have been given as a reward for the military exploits of this Captain. For the following Etymology of the name of Quebec, I am indebted to the journal kept by Mr Hamel, of his Exploring Survey of the District of Gaspé, in 1833— :

Québec, Rivière qui parait fermée.

I do not see any thing in the Etymology just given of "Quebec" to alter the conclusion previously stated on this head.

The terminating syllable of "Quebec. it must be admitted, is not at variance with the phonetic analogies of the Micmac tongue, indeed, is in entire accordance with it even with the very name of the tribe.

But the modern name of Quebec must have been given by its Indian inhabitants,—and the MicMac were never, so far as we know, in possession of this part of the country.

That the Micmacs should have confounded the French name “Quebec” with the Huron name already given, and transferred the signification of the latter to be former would not be surprising. (Andrew Stuart, **Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec**, vol. III, p. 261).

§§§

On trouve Kebek dans le P. Bressany et et Kebec très souvent dans les **Relations** et ailleurs. J. Cartier ne donna à ce lieu d'autre nom que **Stadacone** et **Stadacyna**, village des Sauvages. Jean Alphonse l'appelle toujours **Canada**, et Jean de Laët **Stadaca** et **Stadacone**. Sagard dans son vocabulaire de la langue huronne dit, qu'en cette langue, le nom de Québec était **Aton-ta-ré-guée**, tandis que les Hurons modernes l'appellent **Tia-tôn-ta-riti**, c'est-à-dire “lieu où la rivière se rétrécit”. Charlevoix prétend que les Algonquins disaient autrefois **Quebeio** et les Abenakis **Quélibec**, c'est-à-dire, “ce qui est fermé.” Champlain dit que le nom de Québec était

donné par les Sauvages à l'endroit le plus resserré de la rivière.

Suivant Mgr Laffèche, ancien missionnaire à la Rivière-Rouge, Québec, dans la langue crise, vient de **Kepək**, temps indéfini du verbe Kipao; et signifie **c'est bouché**. Québec, en micmac **Kébéqué**, suivant M. J. M. Bellingier, ancien missionnaire à qui la langue des Micmacs était très familière, veut dire "retrécissement des eaux formé par deux langues en pointes de terre qui se croisent. Dans les premiers temps que j'étais dans les missions je descendais de Ristigouche à Carleton; les deux sauvages qui me menaient en canot, répétant souvent le mot Kébek, je leur demandai s'ils se préparaient à aller bientôt à Québec. Ils me répondirent: "**Non, regarde les deux pointes et l'eau qui est resserrée en dedans; on appelle cela Kébek en notre langue.**"

En algonquin le mot Québec prononcé **Ouabec**, signifie "là où la rivière est fermée." C'est l'opinion de M. Vassal, né d'une mère abénaquise et qui parle plusieurs des langues des indigènes au milieu desquels il a passé la plus grande partie de sa vie, que **Quabec** signifie "détroit". Dans l'idiôme micmac, assu-

re M. Malo, qui fut missionnaire de 1828 à 1843 chez les tribus du goife St-Laurent, Kibek a la même signification.

L'origine du mot **Québec** est évidemment indienne, et pour mieux préciser, algonquine. Champlain et Lescarbot le disent expressément. M. M. Malo et Vasse n'entretiennent aucun doute sur cette opinion." Le nom de Québec ne vient point du cri de surprise d'un matelot normand : **Quel bec !** c'est-à-dire, **Quel cap !** et la dissertation de Hawkins pour prouver que les De la Pôle, comtes de Suffolk, portaient au XVe siècle le titre de Seigneurs de Québec, est sans fondement, car les De la Pôle étaient seigneurs, non de Québec, mais de Bréquebec, en Normandie (Ferland)" (Dionne, **Le tombeau de Champlain.**)

* *
* *

"La différence des opinions n'est pas moins grande sur l'origine de son nom, que sur celui du Canada, et le résultat des disputes à ce sujet n'a pu fixer sa dérivation d'une manière plus satisfaisante : nous n'avons aucun moyen de vérifier s'il tire son origine de l'Algonquin, de l'Abenaqui, ou du Normand ; les conjectures l'ayant attribué à chacune de ces langues." (Joseph Bouchette, **Description topogra-**

phique de la province du Bas-Canada,
p. 442).

* *

“Les Abénaquis, dont la langue est un dialecte algonquin, le nomment Québec, qui signifie ce qui est fermé, parce que de l’entrée d’une petite rivière, nommée la **Chaudière**, par où les Sauvages venaient à Québec, du voisinage de l’Acadie, la Pointe de Levi, qui avance sur l’île d’Orléans, cache entièrement le canal du sud, comme l’île d’Orléans cache celui du nord ; de sorte que Québec ne parait de ce côté là qu’une grande Baie.” (L’abbé Prévost, **Histoire générale des voyages**, vol. XIV, p. 693).

* *

“Chemin faisant, dit Champlain, nous vînmes mouiller l’ancre à Québec, qui est un détroit de la rivière de Canada ayant environ trois cents pas de large.” C’est la première fois que nous trouvons le nom de Québec, donné ensuite à la ville qu’on bâtit dans ce lieu même. Ce nom, qui dans la langue des sauvages micmacs signifie en effet **détroit** ou **rétrécissement d’une rivière**, et la manière de parler de Champlain, qui appelle ici **Québec**, non pas la ville, qui n’existait point encore,

mais uniquement cet endroit resserré du fleuve, montrent combien sont peu fondées les autres interprétations qu'on peut avoir imaginées du nom de Québec. "Il y a en cet endroit, du côté du nord, continue-t-il, une montagne assez haute qui va en laissant des deux côtés ; tout le reste est un pays uni, beau à voir, où il y a de bonnes terres, des chênes, des sapins, des trembles et autres arbres, comme aussi des vignes sauvages, qui à mon opinion, si elles étaient cultivées, seraient bonnes comme celles de France." L'abbé Faillon, **Histoire de la colonie française**, tome I, p. 80).

* * *

On a soutenu que Québec voulait dire **endroit bouché**. C'est une erreur, Québec signifie en langue montagnaise **lieu où l'on débarque** ou simplement débarcadère. C'est ainsi que les sauvages de Tadoussac désignaient l'ancienne bourgade Stadacona : ils l'appelaient Québec ou **débarcadère**. (R. P. Lacasse, O. M. I., **Opinion publique**, 2 mars 1882.)

* * *

Cette ville qui devient de jour en jour très florissante, doit son origine à un petit amas de Cabanes Sauvages, et son nom à la Montagne où elle est située ; car les Sauvages appellent Québec, les hauteurs ou élévations de terrain.

“Allain Manesson Mallet, **Description de l'univers**. tome cinquième, p. MDCLXXXI-II”.

* * *

Comme sur le sens du mot Canada, on a beaucoup controversé sur l'étymologie de Québec. Ce nom paraît venir du mot Kebec, qui dans la langue des sauvages signifie rétrécissement des eaux. En effet, au pied du promontoire de Québec, le Saint-Laurent se trouve subitement resserré par le rivage. “De Bonnechose. **Montca'm et le Canada-Français**, p. 172”



La Campagne de la Belle-Rivière

Extrait général des sépultures, mariages et baptêmes qui se sont fait, pendant la campagne de la Belle-Rivière, parafé et signé, Marin, l'original lesquels est resté au fort duquesne à la belle-rivière, sous le titre de l'assomption de la Ste-Vierge.

L'an mil sept cent cinquante trois, le huitième de Juliet est décédé dans le dit parti, Jean-Baptiste Tessier, de la paroisse de Montréal, mary de Charlotte Cobassior, veuve de feu Latouche, après avoir esté confessé, reçu le St-Viatique et le Sacrement de l'ex-

trémouction, son corps a esté inhumé avec les cérémonies accoutumées dans un endroit du camp de la Presquille destiné pour le cimetièrre, en foy de quoy j'ai signé.

Ainsi signé.

fr. Gabriel an Genser, ptre.

récolet aumonier du party.

L'an mille sept cent cinquante trois, le dernier de juillet, est décedé dans le dit party Jean François Aubert, de la paroisse de St-Charles de St-Jean, diocèse de Reims, soldat de la compagnie de Dumas, après avoir esté confessé, reçu le St-Viatique et le sacrement d'extrémouction, son corps a été inhumé avec les cérémonies ordinaires, dans un endroit du camp de la Presquille destiné pour le cimetièrre, en foy de quoy j'ai signé.

Ainsi signé.

f. Denys Baron P.R.

aumonier dans le dit party

f. Gabriel an Genser P.R.

aumonier du party.

L'an mil sept cent cinquante-trois, le vingt d'out, est décedé dans le dit party, St George, soldat de la compagnie de Douville, incorporé dans le détachement de Mr La Ronde, son corps a été inhumé, avec les cérémonies ordinaires dans un endroit du camp de la Rivière aux bœufs, destiné pour le cimetièrre, en foy de quoy j'ay signé.

f. Gabriel an Genser

R.P. aumonier.

L'an mil sept cent cinquante trois, le sixième de septembre est décédé le nommé Etienne dit Lafranchise, caporal de la compagnie de Douville, incorporé dans celle de M. La Ronde, après avoir esté confessé et reçu le sacrement d'extrémionction son corps a été inhumé avec les cérémonies ordinaires dans le cimetiè re de la Rivière aux boeufs, le sixième jour du dit mois et an que dessus, en foy de quoy j'ay signé.

Ainsi signé.

f. Gabriel an Genser

P.R. aumonier.

L'an mil sept cent cinquante trois, le six septem bre est décédé dans le fort de la rivière aux boeufs Jérôme Augé, habitant de la Pointe aux trembles de Québec, après avoir reçu les sacrements de péniteuce, de viatique et d'extremonction, son corps a été inhu mé dans le lieu destiné pour le cimetiè re et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous, Ptre Recollet, soussigné, aumonier, au dit fort et pendant la campa gne de la belle Rivière, en soy de quoy avons signé.

Ainsi signé,

fr Denys Baron p.R.

aumonier.

L'an mille sept cent cinquante trois, le vingt-neuf octobre, est décédé vers les quatre heures et demie du soir, dans le fort de la rivière aux bœufs, sous le titre de St-Pierre, Monsieur Pierre Paul Escuyer, Sieur de Marin, chevalier de l'ordre militaire et royal de St-Louis, capitaine d'infanterie et commandant général de l'armée de la Belle Rivière, après avoir reçu les sa-

crements de pénitence, d'extrême-onction et de viatique, âgé de soixante et trois ans ; son corps a été inhumé dans le cimetière du même fort, par nous, Prestre Récollet, aumonier du dit fort, et pendant la campagne de la belle Rivière ; ont été présent à son inhumation Monsieur de Repentigny, commandant de la susdite armée et capitaine d'infanterie, de Messieurs du Muys, lieutenant d'infanterie, de Simblins, major au susdit fort, La force, garde des magasins, lesquels ont signé avec nous.

Ainsi signé.

Le Gardeur de Repentigny,
Laforce, Benois, de muys,
I. Depré, Simblin.

fr. Denys Baron, ptre Rec.

Aumonier.

L'an mille sept cent cinquante quatre, le neuf febvrier est décédé dans le fort de la rivière aux bœufs sous le titre de St-Pierre, Louis Rivare, garçon habitant de la paroisse de St-Charles, en la rivière de Chambly, âgé d'environ de vingt-cinq ans, après avoir reçu les sacrements de pénitence, de viatique et d'extrême-onction ; son corps a été inhumé avec les cérémonies dans le cimetière du susdit fort, par nous prestre Récollet, soussigné, aumonier au dit fort et pendant la campagne de la belle Rivière ; en foy de quoy nous avons signé.

Ainsi signé

fr. Denys Baron, p. r.

Aumonier.

L'an mille sept cent cinquante quatre le donze mars est décédé dans le fort de la rivière aux boeufs, sous le titre de St-Pierre Guiaulme Thybault, garçon habitant de la paroisse de St-Thomas, ditte la pointe à la Caille au bas de Québec, âgé d'environ vingt-hui ans, après avoir reçu les saints sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extrémunction, son corps a esté inhumé dans le cimetièrè du susdit fort, par nous prestre récollet, soussigné aumonier du Roy au dit fort et pendant la campagne de la belle-Rivière.

En foy de quoy avons signé.

Ainsi Signé,

fr. Denys Baron p. r.

Aumonier.

L'an mille sept cent cinquante quatre, le vingt juin, est décédé dans le fort Duquesne, à la belle Rivière. Toussaint Boyer dit Bientourné, garçon habitant de St-Pierre en la prairie de la Magdeleine, âgé de vingt-deux ans ou environ, après avoir reçu les Sts Sacrements de pénitence, de viatique et d'extrémunction, son corps a été inhumé dans le lieu destiné pour le cimetièrè au dit fort, et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous prestre Récollet, soussigné aumonier au dit fort, et pendant la campagne de la Belle-Rivière, ainsi avons signé.

Ainsi signé.

fr. Denys Baron p. r.

Aumonier.

L'an mil sept cent cinquante quatre, le quinze juillet est décédé dans le fort Duquesne..... Déjardin, garçon habitant de Ste-Rose de Lima, en l'isle

Jésus, âgé d'environ 23 ans, après avoir reçu les Sts Sacraments de pénitence et d'extrémunction, son corps a été inhumé dans le lieu destiné pour le cimetière et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous, prestre Récollet, soussigné, aumonier au dit fort, en foy de quoy avons signé.

Ainsi signé,

fr. Denys Baron p. r.

Aumonier.

L'an mil sept cent cinquante quatre, le trois d'août est décédé dans le fort duquesne, Joseph Desisle, garçon habitant de Longueuille, âgé d'environ de vingt-six ans, après avoir reçu les Sts Sacraments de pénitence et d'extrémunction, son corps a este inhumé dans le lieu destiné pour le cimetière et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous prestre Récolet, soussigné, aumonier au dit fort, en foy de quoy avons signé.

Ainsi signé,

fr. Denys Baron p. r.

Aumonier.

L'an mille sept cent cinquante quatre, le sixième d'août est décédé dans le fort duquesne, sous le titre de l'Assomption de la Ste-Vierge, Ambroise Boivin, homme marié, habitant de la Baye de St-Paul, au bas de Québec, après avoir reçu les Sts Sacraments de pénitence et d'extrémunction, son corps a été inhumé dans le lieu destiné pour le cimetière, et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous, prestre Récolet, sous-

signé, aumonier du Roy au dit fort, en foy de quoy
avons signé.

Ainsi signé,

fr. Denys Baron P.r.

Aumonier.

Nous capitaine d'ynfanterie, commandant gé-
ral du party de la belle Rivière, des forts de la pres-
qu'ille, de la rivière aux bœufs, et de celuy de du-
quesne, certifions que les extraits ci-dessus sont con-
formes à l'original, fait au fort duquesne, le dix d'a-
oût mille sept cent cinquante quatre.

Vû.

CONTRECOEUR.

Le présent Régistre contenant cinq feuillets blancs
non compris le présent a esté cotté et paraphé par
nous capitaine d'infanterie, commandant général du
party de la Belle-Rivière, des forts de la presqu'ille,
de la rivière aux bœufs et de celuy de duquesne, le-
quel servira à enrégistrer les extraits mortuaires, bap-
têmes et sépultures qui se feront au dit fort duquesne,
sous le titre de l'assomption de la Ste-Vierge, lequel
régistre servira aux dits enrégistremens pendant le
restant de cette année, mille sept cent cinquante qua-
tre.

Fait double au for Duquesne, le trente et un
d'août, mille sept cent cinquante quatre.

CONTRECOEUR.

Fort du Quesne

Riv. Oio.

L'an mille sept cent cinquante quatre, le six septembre est décédé au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste-Vierge, à la belle Rivière, le nommé Lebeau, habitant dans la rivière de Chambly, seigneurie de Contrecoeur, lequel estait âgé de vingt ans ou environ, après avoir reçu les saints sacrements de pénitence, de viatique et d'extrémionction, son corps a été inhumé dans le cimetièrè du même fort, et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous, prestre récolet, soussigné, aumonier du Roy au fort Duquesne, ainsi avons signé.

fr. Denys Baron P. R.

Aumonier.

L'an mille sept cent cinquante quatre, le douze septembre est décédé au fort duquesne, sous le titre de l'Assomption de la Stè Vierge, à la Belle Rivière, Henri Marin, domestique de M. Droulion, âgé de quinze ans ou environ, après avoir reçu les Sts Sacrements, de pénitence, de viatique et d'extrémionction, son corps a été inhumé dans le cimetièrè du susdit fort et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous prêtre Récolet, sousigné, Aumonier du Roy au dit fort ainsi avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante quatre, le quinze septembre est décédé au fort duquesne, sous le titre de l'Assomption de la Ste Vierge, à la Belle Rivière, le nommé Joseph Broches de la paroisse de St-Michel, au bas de Québec, âgé d'environ de vingt trois ans ou environ, après avoir reçu les Sts Sacrements de péniten-

ce, de viatique et d'extrêmeonction. Son corps a été inhumé dans le cimetière du même fort, par nous prêtre Récolet, soussigné, aumonier du Roy au dit fort, ainsi nous avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante quatre le seize de Septembre est décédé au fort Duquêne, sous le titre de l'assomption de la Ste-Vierge, à la Belle Rivière, français de Lorme estant maître charpentier au fort duquêne et natif de la paroisse du Sault au Recolet, âgé de trente ans ou environ, après avoir reçu les sacrements de penitence, de viatique et d'extremonction, son corps a este inhumé dans le cimetière du même fort et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous, ptre Recolet, sussigne, aumonier du Roy au susdit fort,

fr Deneys Baron. P. R.

aumonier.

L'an mille sept cent cinquante quatre, le vint Octobre est décédé au fort Duquêne, sous le titre de l'assomption de la Ste-Vierge, à la belle Rivière, Alexandre Marquis, de la paroisse de camoraska au bas de Québec, âgé de vint cinq ans, ou environ, après avoir reçu les sts sacrements de pénitence, de viatique et d'extrémionction son corps a esté inhumé dans le cimetière du même fort et cela avec les cérémonies ordinaires, pas nous, prestre Récolet, soussigné, aumonier du Roy, au dit fort, ainsi, uous avons signé.

fr DenYs Baron. P. R.

aumonier.

L'an mille sept cent cinquante quatre, le trois de Novembre a esté baptisé avec cérémonies ordinaires, Denise, sauvagesse Louve, agé de douve ans ou environ, laquelle désirait ardamment le St. Baptesme que nous, ptre Récolet, soussigné, aumonier du Roy au fort Duquêne, le luy avons administré, en foy de quoy nous avons signé.

fr Denys Baron. P. R.

aumonier

L'an mille sept cent cinquante quatre, le cinq de novembre, est décédée auprès du fort Duquesne, Denise sauvagesse Louve agé de quinze ans ou environ, ayant été baptisée deux fois auparavant. Son corps a été inhumé dans le cimetièrre du fort Duquêne et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous prêtre, Récolet, sousigné, aumonier du Roy au dit fort, en foy de quoy nous avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

Le présent Régistre sept feulicts blancs, non compris. Le présent a esté cotté et par aphé par nous, capitaine d'ynfenterie, commandant en chef des forts Duquerne, de la presquille et de La rivière aux bœufs, lequel servira à enregistrer les baptesmes mariages et sépultures qui se feront au dit fort Dnquesne, à La belle Rivière, sous le titre de L'assomption de La très Ste-Vierge et cela pendant la présente année mille sept cent cinquante cinq. Lequel Régistre a esté remis au père Deuys Baron, ptre. Récollet, aumonier du Roi, au

fort Duquesne, fait au dit fort, le premier Janvier mil-
le sept oeni cinquante cinq.

CONTRECOEUR

fort Duquesne

Rver. OIO

L'an mille sept cent cinquante cinq, le 1^{er} de
janvier dans le fort Duquesne, à la belle rivière, sous
le titre de l'Assomption de la très Ste Vierge est décé-
dé Pierre Langevin, garçon habitant de la paroisse
de L'immaculée Conception, ditte la pointe Olivier à
Chambly, après avoir reçu les Sts Sacrements de pé-
nitence, de viatique et d'extrêmonction, son corps
a été inhumé dans le cimetièrre du même fort et cela
avec les cérémonies ordinaires, par nous, ptre Récolet,
aumonier du Roy au dit fort. En foy de quoy avons
signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante cinq, le quinze
janvier, dans le fort Duquesne, à la belle Rivière,
dans le titre de l'Assomption de la très Ste Vierge, est
décédé Pierre Tessier, garçon habitant de la paroisse
de Ste Anne, seigneurie de Gatinaux du gouverne-
ment des Trois Rivières agé d'environ vint sept ans
après avoir reçu les Sts Sacrements de pénitence, de
viatique et d'extrêmonction, son corps a esté inhumé
dans le cimetièrre du mesme fort, et cela, par nous,
prêtre Récolet, premier aumonier du Roy au dit fort
Duquesne : En foy de quoy avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

(Suite dans la prochaine livraison)

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XIX

LEVIS—JUILLET 1913

No. 7

La Campagne de la Belle-Rivière

(Suite et fin)

L'an mille sept cent cinquante cinq, le quatorzième febvrier, dans le fort Duquesne, à la belle Rivière dans le titre de l'Assomption de la très. Ste Vierge, est décédé François Trudel, garçon habitant de la paroisse de St François de Salle dite la pointe aux trembles de Québec, après avoir reçu les Sts Sacrements de pénitence, de viatique et d'extrême-onction, lequel estait agé d'environ de 25 ans. Son corps a esté inhumé dans le cimetièrre du mesme fort et cela avec les cérémonies ordinaires par nous ptre Récolet, aumonier du Roy au dit fort : En foy de quoy avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante cinq, le deuxiesme Mars a esté baptisé, avec les cérémonies ordinaires de notre Mère la Ste Eglise Catholique, Marie Jeanne Vermet, agée de dix neuf mois ou environs, née en nouvel-

le ville Jean calluianci fille de Jean Vermet, français de nation, cy devant habitant de nouvelle ville, Jean callniauci lequel a esté tué par les Iroquois venant se joindre aux Catholiques de ces contrées et de Jeane Voleenbork, anglaise de nation, native de Nord Caroline ses père et mère, le parain a esté Monsieur Pierre Claude de Contrecoeur escuyer, sieur de Pécaudy, capitaine dynfanterie, commandant en chef des forts Duquesne, de La presquille et de La rivière aux bœufs, la maraine Marie Joseph Chainier, femme du Sieur Normand, négociant à la belle rivière. Lesquels ont signé conjointement avec nous, ptre Récolet, aumonier du Roy au susdit fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la très Ste Vierge, à la belle rivière.

Marie.

Joseph.

Contrecoeur

Chainier Normand.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante cinq, le cinquiesme de may, est décédé au fort Duquesne, dans le titre de l'Assomption de la Ste Vierge, à la belle rivière Michel Boucher garçon habitant de la paroisse de St-Nicolas, auprès de Québec, après avoir reçu les Sts sacrements de pénitence, de viatique et d'extrêmeoncleuel estait agé de vint ou environ. Son corps a esté inhumé dans le cimetièrre du mesme fort et cela avec les cérémonies ordinaires par nous ptre Récolet, sous

signé, aumonier du Roy au susdit fort : En foy de quoy avons signé.

fr Denys Baron Ptre R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante cinq, le cinquiesme de juillet, a esté tué et a eu la chevelure levée, le nommé Pierre Simard, garçon habitant de la paroisse de la petite rivière au bas de Québec, lequel estait agé de vint trois ans ou environ (lequel a satisfait à son devoir pascal) son corps a esté inhumé dans le cimetière du fort Duquesne dans le titre de l'Assomption de la Ste Vierge à la belle rivière et cela avec les cérémonies, par nous prestre Récolet, soussigné, aumonier au Roy au dit fort Duquesne : En foy de quoy avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante cinq, le neuf de juillet, a esté tué dans le combat donné contre les anglais, le mesme jour, le nommé Limoge, garçon habitant des milles isles paroisse de St Louis, lequel estait agé d'environ de vint six ans et le corps duquel a esté enterré sur le champ de bataille par M. le Borgne cadet à l'aiguillette ainsi qu'il nous l'a déclaré à nous ptre Recolet, soussigné aumonier du Roy au fort Duquesne sous le titre de l'Assomption de la Ste Vierge à la belle rivière. En foy de quoy avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante cinq, le neuf de juillet est décédé au fort Duquesne, à la belle rivière, sous le titre de l'Assomption de la Ste Vierge, le nommé Jean Baptiste Calion, garçon habitant des milles isles, paroisse de St Louis, ayant été blessé le mesme jour dans le combat donné qu'ontre les anglais, lequel a reçu les Sts Sacrements d'extrémouction et de pénitence, son corps a esté inhumé dans le cimetièrè du mesme fort, le dix du présent et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous, ptre Récolet aumonier du Roy au susdit fort. En foy de quoy avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante cinq, le neuf de juillet a esté tué au combat donné contre les anglais et le mesme jour que dessus M. Denicheville escuyer sieur de Carqueville, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, après avoir esté, le mesme jour en confesse, lequel estait âgé d'environ de trente trois ans, son corps a esté le dixième du susdit mois, inhumé dans le cimetièrè du fort Duquesne, à la belle rivière, sous le titre de l'Assomption de la Ste Vierge et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous ptre Récolet, soussigné, aumonier du Roy, au susdit fort. En foy de quoy avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante cinq, le dix de juillet, est décédé au fort Duquesne, sous le titre de l'Assomption de la Ste Vierge M. Jean Baptiste de La-

pérade, Escuyer, sieur de Tariet enseigné dans les troupes de l'Isle royale, ayant esté blessé, le neuf du présent mois, dans le combat donné contre les anglais, après avoir reçu les Sts Sacrements de pénitence et d'extrême onction, son corps a esté inhumé dans le cimetière du mesme fort, par nous ptre Récolet, soussigné, aumonier du Roy au susdit fort. En foy de quoy avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante cinq, le neuf de juillet, a esté tué au combat donné contre les anglais et le mesme jour que dessus M. Léonard Daniel. Escuyer sieur de Beaujeux, capitaine d'infanterie, commandant du fort Duquesne et de l'armée, lequel est dit âgé d'environ de quarante cinq ans, ayant esté en confesse et fait ses dévotions le même jour, son corps a esté inhumé, le douze du même mois dans le cimetière Duquesne, sous le titre de l'Assomption de la Ste Vierge, à la belle rivière, et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous, ptre Récolet soussigné, aumonier du Roy au susdit fort. En foy de quoy avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante cinq, le vint sept de juillet, a esté inhumé dans le cimetière du fort Duquesne, à la belle rivière, le corps de Charle escuyer, sieur de Jumonville, cadet aleguillette et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous ptre Récolet,

soussigné aumonier du Roy au susdit fort. En foy de
buoy avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante cinq, le vint neuf
de juillet, est décédé au fort Duquesne, sous le titre
de l'Assomption de la Ste Vierge à la belle rivière,
Jean Baptiste Dupuis, garçon habitant de la prairie
de la Magdeleine, ayant esté blessé, le neuf du susdit
mois, dans le combat donné contre les anglais lequel
a reçu les Sts Sacrements de pénitence de viatique et
d'extrémction, son corps a esté inhumé dans le ci-
metière du mesme fort et cela avec les cérémonies or-
dinaïres, par nous ptre Récolet, soussigné aumonier
du Roy au dit fort. En foy de quoy avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante cinq, le trente de
juillet est décédé au fort Duquesne, sous le titre de
l'Assomption de la Ste Vierge, à la belle rivière M.
Joseph Hertel, escuyer, sieur de Ste Thérèse, cadet
dans les troupes de la marine, agé de vint deux ans
ou environ, après avoir reçu les sacrements de péni-
tence de viatique et d'extrémction, son corps a été
inhumé dans le cimetière du susdit fort. par nous ptre
Récolet, soussigné aumonier du Roy aux forts de la
presqu'ille et de la rivière aux bœufs et cela avec les
cérémonies ordinaires et l'agrément du père Denys
Baron, aumonier du Roy au susdit fort Duquesne, le-
quel a signé avec nous.

fre Luc Callet P. R.

Aumonier de la presqu'ille

fr Denys Baron P. R. et rivière aux bœufs Mas,
aumonier du fort.

Duquesne.

L'an mille sept cent cinquante cinq le dix huit de septembre a esté baptisé avec les cérémonies ordinaires de nostre Mère la Ste Eglise, Jean Daniel Norment, né du mesme jour, fils de Jean Gaspard Norment et de Marie Joseph Chainier, ses père et mère en légitime mariage. Le parain a esté M. Jean Daniel. Escuyer, sieur Dumas, capitaine d'ynfante:ie commandant en chef des forts de la presqu'ille, de la rivière aux bœufs et de celui de Duquesne à la belle rivière. La maraine a esté Thérèse Norment. Laquelle a déclaré ne savoir signer, le parrain seul a signé avec nous.

DUMAS

fr Denys Baron P. R.
Aumonier.

L'an mille sept cent cinquante cinq, le vingt quatre septembre est décédé au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge, à la belle rivière, Jean Daniel Norment, fils de Gaspar Norment et de Marie Joseph Chainier, son corps a été inhumé dans le cimetièrre du mesme fort et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous ptre Récolet, soussigné aumonier du Roy au dit fort. En foy de quoy, nous avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

Le présent Régistre contenant huit feuillets blancs non compris le présent a esté cotté et paraphé par nous capitaine d'ynfenterie commandant en chef des forts Duquesne de la Presqu'ille et de la rivière

aux bœufs, lequel servira à enrégistrer les baptesmes mariages et sépultures qui se feront au dit fort Duquesne, à la belle rivière, sous le titre de l'assomption de la très Ste Vierge et cela pendant la présente année mille sept cent cinquante six, Lequel Régistre a été remis au père Denys Baron, ptre Récolet, aumonier du Roy au fort Duquesne.

Fait double au dit fort Duquesne le vint deux avril mille sept cent cinquante six.

DUMAS

L'an mille sept cent cinquante six du vint d'avril, est décédé au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge, Thérèse Norment, âgée de quatorze ans, après avoir reçu les sts sacrements de pénitence, de viatique et d'extrême-onction, son corps a été inhumé dans le cimetière du susdit fort et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous, ptre Récolet, aumonier du Roy au dit fort Duquesne. En foy de quoy nous avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six le vint sept d'avril est décédé du fort Duquesne le nommé Corow sauvage outawais de la mission de Michelmakina, le corps duquel a été inhumé dans le cimetière du même fort et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous, ptre Récolet, soussigné, aumonier du Roy au dit fort Duquesne. En foy de quoy nous avons signé.

fr Denys Baron ptre

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante, le quinze de may, a esté baptisé par nous ptre Récolet, soussigné aumonier du Roy au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge, à la belle rivière et cela avec les cérémonies de la Ste Eglise. Hélaïne Candon agée de deux mois, fille de Jean Candon et de Jara Choisy. Ses père et mère, en légitime mariage, tous deux irlandais de nation et catholiques de religion, lesquels ont esté pris par les Chavuvinois, en venant icy se joindre aux Catholiques, le parain a esté M. Jean bap. Garault, garde des magasins du Roy au susdit fort Duquesne, la maraine Marie Joseph Chainier, femme du sieur Norment, négociant à la belle rivière, lesquels ont signé conjointement avec nous ainsi que le père de l'enfant.

Marie Joseph Chenié. Normat Johannes Condon Garault.

fr Denys Baron ptre

Aumonier.

L'an mille sept cent cinquante six, le vint huit May, a esté baptisée par nous, prestre Récolet, soussigné, aumonier du Roy au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge à la belle rivière et cela avec les cérémonies ordinaires de la Ste Eglise catholique Denise Louise anglaise de nation, agée de trois jours, la mère ayant esté prise par les sauvages loups et ensuite donnée à M. Dumas, commandant du fort Duquesne. Le parain a esté Monsieur Joachim de la Noue, escuyer, sieur de Roussel, enseigne en pied, dans les troupes du détachement de la marine, la maraine félicité Ste Marie, le parain seul a signé avec

nous, la maraine ne le scachant.

LANOUE,

fr Denys Baron ptre

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six, le mois de juin, est décédé dans le fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge, à la belle rivière, Jean bap. Marion, garçon habitant dans la paroisse de l'Assomption agé de vint trois ans, ou environ, après avoir reçu les sts sacrements de pénitence, d'Eucharistie et d'extrêmonction. Son corps a esté inhumé par nous ptre Récolet, soussigné, aumonier du Roy au dit fort. En foy de quoy nous avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six, le vint de juin, est decedé, dans le fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge, à la belle rivière, Alexandre Pagé de la paroisse du Cap santé lequel estait agé de vint deux ans ou environs, après avoir reçu les sts sacrements de pénitence, de viatique et d'extrêmonction, son corsp a esté inhumé dans le cimetière du susdit fort et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous, prestre Récolet, soussigné, aumonier du Roy au dit fort Duquesne. En foy de quoy nous avons signé.

fr Denys Baron Q. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six le vint huit de juin est décédé au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge à la belle rivière, Joseph Darocher maître charpentier pour le Roy, en ce poste natif de la paroisse de la Magdeleine, en Canada lequel estait agé de vint six ans, ou environs, après avoir reçu les sts sacrements de pénitence, de viatique et d'extrémunction, son corps a esté inhumé dans le cimetièrre du mesime fort et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous ptre Récolet. En foy de quoy, nous avons signé.

fr. Denys Baron p. r.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six, le neuf de juillet, a esté baptisé, par nous ptre Récolet, soussigné aumonier du Roy au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge, à la belle rivière, et cela avec les cérémonies de la Ste Eglise catholique Marie Louise agée de six semaines, ou environ, fille de Patrice Flurcey et de Françoise Langford, prise par les sauvages Chaounous, ses père et mère en légitime mariage, contracté en pelsavnie en présence d'un prêtre catholique, les dits père et mère estant irlandais de nation et catholiques de religion, le parain a esté Louis de Quindre escuyer sieur Douville, la maraine Félicite Ste-Marie qui ont signé avec nous.

Félicite Joseph Ste Marie.

fr Denys Baron. P. R.

Aumonier

Louis Dequindre Douville.

L'an mille sept cent cinquante six, le neuf d'août a esté baptisée, par nous ptre Récolet, soussigné, aumonier du Roy au fort Duquesne sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge, à la belle rivière, et cela avec les cérémonies ordinaires, Marie Louise née du mesme jour, fille de Joseph Ste Marie et de Marie Louise Picdola, ses père et mère en légitime mariage le parain a esté le sieur François Forgeue, chirurgien en ce poste, la maraine Félicité Ste Marie, lesquels ont signé avec nous, les mesmes jours et ans que dessus. En foy de quoy avons signé.

Félicite Ste Marie

fre forgeue

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille seps cent cinquante six, le dix d'août je prêtre Récolet aumonier du Roy au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge, à la belle rivière, certifie avoir supléé les mesme jours que dessus, les cérémonies du baptême à Catherine, laquelle j'ay baptisé estant dangereusement malade, fille de Guiaulme Smith et de Cécile Bungarnox ses père et mère, le parain a esté Jean Gainguain, irlandais de nation et catholique de religion, la maraine Barbe Conorade alemande de nation et catholique de religion, lesquels ont déclaré ne savoir signé.

fr. Denys Baron p. r.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six, le dix d'août, a esté baptisée par nous ptre Récolet, soussigné aumonier du Roy, au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge Barbe agée de deux ans fille de Guiaulme Smith et de Cécile Bungarnox, ses père et mère, le parain a esté Jean Candon, irlandais de nation et catholique de religion, la marainé Barbe Conorade, almande de nation et catholique de religion le parrain a signé seul avec nous.

fr. Denys Baron p. r.

Jean Candon

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six, le quatorze d'août est décédée au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge, à la belle rivière, Catherine Smith anglaise de nation, agée de dix huit mois, ayant esté baptisée le douze du présent, son corps a esté inhumé dans le cimetièrre du mesme fort, par nous ptre Récolet, soussigné, aumonier du Roy, au dit fort, et cela avec les cérémonies ordinaires. En foy de quoy nous avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six, le dix huit d'août a esté baptisé avec les cérémonies ordinaires, par nous, ptre Récolet, soussigné, aumonier du Roy au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge, Jean anglais de nation, agé de deux ans et demi, fils de Jean Turner, anglais de nation, et de Marie Newton, anglaise de nation, ses père et mère en légitime mariage. le parain a esté Jean Gainguain,

irlandais de nation et catholique de religion, la maraine Sara Suini irlandaise de nation et catholique de religion, lesquels ont déclaré ne savoir signé. En foy de quoy nous avons signé.

fr Deneys Baron. P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six, le vint huit d'août, a esté inhumé, dans le cimetièrè du fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge à la belle rivière, le corps d'un sauvage, huron de la mission du Détroit et cela avec les cérémonies ordinaires, lequel huron estait agé de dix huit ou environ, en foy de quoy, nous avons signé, nous ptre Récolet aumonier du Roy au fort Duquesne.

fr DenYs Baron. P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six. le sixième de septembre, s'est noyé, dans la belle rivière, le nommé Jean Baptiste Matthe de la paroisse du cap santé, dite la Ste Famille, lequel estait agé de vint ans ou environ. Son corps a esté inhumé dans le cimetièrè du fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge, à la belle rivière, et cela avec les cérémonies ordinaires par nous ptre Récolet, soussigné, aumonier du Roy, au susdit fort Duquesne. En foy de quoy nous avons signé.

f. Gabriel an Genser

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six, le cieuquième de décembre, est décédé au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Sté Vierge, à la belle rivière le nommé Thomas proux, agé de 21 ans ou environ, après avoir reçu les sts sacrements de pénitence et d'extrême onction. Son corps a esté inhumé dans le cimetière des picotés et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous ptre Récolet, soussigné aumonier du Roy au fort Duquesne. En foy de quoy nous avons signé.

f. Gabriel an Genser P.R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six, le dix sept décembre a esté baptisé avec les cérémonies ordinaires de la Ste Eglise Romaine, notre mère, Jean Baptiste Chi-hquay, grand chef Iroquois, agé de quatre vint quinze ans ou environ, lequel estant dangereusement malade, a demandé ardamment le St Baptême, lequel luy a esté administré le mesme jour que dessus, par nous prestre Récolet, soussigné, aumonier du Roy au fort Duquesne, le parain a esté le sieur Chavaudray interprète des iroquois, lequel a signé avec nous.

Chavaudray

f. Denys Baron P.R.

Aumonier

L'an millessept cent cinquante six, le vint cinq décembre, a esté baptisé, sous condition, par nous, ptre Récolet soussigné, aumonier du Roy au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge

à la belle rivière, Louis anglais de nation agé de dix huit mois ou environ, duquel on ignore le nom du père et de la mère, lequel est en la puissance des sauvages loups et qui estant dangereusement malade, je soussigné prêtre Récolet, soussigné aumonier du Roy au susdit fort. certifie luy avoir administré le sacrement de Baptême et cela avec les cérémonies ordinaires de notre mère la Ste Eglise, le parain a esté M Marligny escuyer, sieur de Vassant enseigne en pied dans les troupes du detachment de la marine, la maraine Marie Joseph Saldie femme du sieur Roquette sergent dans les troupes, lesquels parain et maraine ont signé avec nous.

Marie Joseph Sadi.

Marligny Devassant

fr. Gabriel an Geuser, ptre.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six, le vint cinq de décembre a esté Baptisée, sous condition, par nous ptr. Récolet, soussigné aumonier du Roy, au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge Françoise, anglaise de nation, agée de quinze mois ou environ, de laquelle on ignore le nom du père et de la mère, qui estant en la puissance des sauvages ioups et en danger de mort, je soussigné, aumonier du Roy au susdit fort Duquesne, Certifié luy avoir administré le sacrement de baptême et cela avec les cérémonies ordinaires, le parain a esté le sieur Charle Fleur Depré. La maraine Françoise Langford irlandaise de na-

tion et catholique de religion. Lesquels ont signé avec nous.

Françoise Lanford.

Ignace Charles Deprés.

fr. Denys Baron p. r.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six, le vint sept de décembre a esté baptisé, sous condition et avec les cérémonies ordinaires François Marie, anglais de nation agé de trois ou environ dont on ignore le nom du père et de la mère qui reste en la présence de M. De Lignery. Commandant du fort Duquesne. Le parrain a esté Monsieur Louis, escuyer, sieur Dubuisson, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, la maraine Suzanne Magdeleine Manseau, lesquels ont signé avec nous.

Dubuisson.

Sezane Madelen Manso.

fr Denys Baron p.R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six, le deux d'octobre a esté bap'isé Denys, sauvage Outawois agé de douze ans ou environ, lequel estant dangereusement malade a demandé le St Baptême que nous ptre Récolet, soussigné luy avons administré, ainsi nous avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six, le dix octobre est décédé auprès du fort Duquesne, Denys, sauvage outawais agé de douze ans ou environ' ayant esté baptisé le deux du présent mois, son corps a esté inhumé dans le cimetièrre du susdit fort Duquesne et cela par nous ptre Récolet, soussigné, aumonier du Roy, au dit fort ainsi nous avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier



Saint-Etienne de Beaumont

La paroisse de Beaumont, si calme, si tranquille, avec sa vieille église perchée au sommet d'un promontoire d'où la vue découvre un horizon superbe, que de souvenirs elle éveille dans mon esprit chaque fois que les hasards de la vie m'y ramènent ! C'est là que fut le berceau de ma famille. Depuis deux cents ans quelques-uns des miens y ont vécu, peiné, souffert. Ces champs, ce sont des hommes de mon sang qui les ont fait fructifier. Que de fois, ils ont parcouru ces grèves, sous le grand soleil ou par des nuits d'orage, pour y relever leurs filets de pêche. A l'ombre de

ces ormes touffus, ils se sont assis. dans un jour de joie ou de deuil. Dans ce vieux cimetièrre, au bord de la falaise, en face de la grande mer, combien d'entre eux dorment leur dernier sommeil ? Ils y reposent dans la paix en attendant le grand réveil.

Vieux aïeux, chair de ma chair, os de mes os, vous avez vécu au milieu du calme et dans le contentement le plus parfait. Au-delà de la borne de vos champs vous ne connaissez pas d'horizon. Vous n'avez pas connu non plus les désenchantements de la vie. Pourquoi dirais-je paix à vos cendres ? Ne continuez-vous pas à jouir dans la mort de votre félicité terrestre ?

Je consigne ici quelques notes historiques sur cette bonne paroisse de Beaumont où vint s'établir, il y aura tantôt deux cents ans, mon ancêtre Guillaume le Roy. La paroisse, n'est-ce pas une petite patrie dans la patrie ? Que de charme à voir passer sous nos yeux ces familles qui ont vécu avec les nôtres, nos alliés pour la plupart ! Ne faut-il pas connaître aussi les noms de ces vieux pasteurs qui ont baptisé, marié, enterré ceux de notre sang pendant plus de six générations ?

C'est le 3 novembre 1672 que l'intendant

Talon concédait à Charles Couillard, sieur des Ilets, la seigneurie, qui, depuis, a porté le nom de Beaumont. Le titre primitif de concession fut brûlé chez le notaire Gilles Rageot, dans l'incendie qui réduisait en cendres la basse-ville de Québec, le 4 août 1682. Couillard qui avait rendu foi et hommage le 6 novembre 1677, craignant d'être troublé dans la jouissance de son domaine, demanda un nouvel acte. Le gouverneur de la Barre et l'intendant de Meules accédèrent à sa demande le 7 octobre 1683.

Les conditions auxquelles les terres de Beaumont furent primitivement concédées n'étaient pas onéreuses. Chaque censitaire devait payer vingt sols de rente annuelle par arpent, un sol de cens et de plus un chapon. Plusieurs négligèrent alors de prendre un titre de propriété, croyant que le billet provisoire du seigneur suffisait. Mal leur en prit, car dans le cours des années ces billets furent écartés ou détruits, et il fallut s'en remettre à la bonne volonté des seigneurs qui, dans plusieurs cas, exigèrent jusqu'à trente et quarante sols de rente par arpent.

Le seigneur Couillard de Beaumont, dans une lettre de 1681 ou 1682, citée par M. Lorin (LE COMTE DE FRONTENAC, p. 142,) se plaint

que les P. P. Jésuites, directeurs de la conscience de sa mère, l'avaient pressé de vendre une de ses terres pour étendre l'enclos de l'évêché de Québec, que l'Evêque refusait de payer quatre milles livres, quoique la vente eût été faite à vil prix, et que pour se venger des observations qu'on lui adressait, l'Evêque privait du service religieux la seigneurie de Beaumont, qui comptait alors cinquante habitants.

Je doute fort que cet abus d'autorité ait jamais existé.

En 1681, il n'y avait pas encore de cure sur la rive droite du Saint-Laurent qui était alors desservie par voie de mission.

Beaumont était alors compris dans le district qui commençait à la pointe de Lévy et se terminait à la rivière du Loup, et l'abbé Morel en avait la charge. Cette seigneurie n'était pas plus maltraitée que les autres. On voit, au contraire, en compulsant les registres, que le missionnaire se faisait un devoir de parcourir les côtes à époques régulières afin d'y exercer son ministère, baptiser les enfants, bénir les mariages, donner la sépulture chrétienne. On peut consulter à ce sujet les archives paroissiales de la pointe de Lévy et de Saint-Michel de Bellechasse. Si Beaumont fut orga-

nisé au point de vue ecclésiastique une dizaine d'années après ses deux voisines, c'est tout simplement parce que la colonisation marcha plus vite dans la Durantaye et dans Lauzon.

Le 2 décembre 1693, Louis Marchand, habitant de Québec, " pour faciliter les moyens et ayder autant qu'il est en luy à l'établissement d'une église paroissiale en la seigneurie de Beaumont et à la construction d'un presbytère capable de loger le prestre qui sera proposé pour y faire à perpétuité les fonctions curiales," donnait à la fabrique de Beaumont, que l'évêque de Saint-Vallier venait d'ériger sous le titre de Saint-Etienne, un arpent de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent sur deux arpents de profondeur. Ce compeau de terrain formait partie d'une habitation appartenant au donateur, contenant trois arpents de front sur le fleuve sur quarante arpents de profondeur, joignant d'un côté à celle de Pierre Le Molleur dit Allemand et de l'autre à un nommé Decarreau Taillandier. Cette donation était faite à la charge par les marguilliers et le curé qui seraient établis en cette paroisse de faire construire l'église et la maison presbytériale. Louis Marchand se réservait dans l'église une place où bon lui semblerait pour y poser et faire construire un banc, après celui

du seigneur. Il devait jouir de ce banc à titre gratuit à perpétuité. Marchand permettait encore au curé de la future paroisse de prendre chaque année sur son habitation la quantité de vingt cordes de bois pour son chauffage à la charge de dire et célébrer à perpétuité, chaque an, au jour suivant l'octave de la fête des Rois, une basse messe de requiem pour le repos des âmes de feu Geneviève Rocheron, sa femme, du donateur et de ses descendants. Afin que cette fondation fut en mémoire perpétuelle, il en devait être fait notable mention dans les lieux où on inscrirait les bienfaiteurs de la paroisse.*

Le 27 octobre 1791, un nouveau don de vingt pieds de terre, depuis le chemin du roi jusqu'à la cime du cap qui longe le fleuve, complétait le terrain actuellement en la possession de la fabrique de Beaumont.

Ce² dernier don fut fait par le seigneur Charles Couillard.

Les R. R. P. P, Récollets furent les premiers missionnaires qui desservirent la paroisse de Beaumont. Ces humbles religieux ont

*GREFFE CHAMBALON.--Il semble par cet acte que la paroisse Saint-Etienne de Beaumont devait d'abord s'appeler Sainte-Elisabeth. Voir aussi CARTILAU-RE DE BEAUMONT à l'Archevêché de Québec.

laissé dans le peuple un souvenir impéris-
sable. Beaucoup moins instruits que les R. R.
P. P. Jésuites, mais plus désintéressés, ils su-
rent se rendre sympathiques aux masses, en
se mêlant à elles. Pendant que les membres
de la compagnie de Jésus s'occupaient de la
conversion des âmes dans les missions lointai-
nes, les fils de saint François exerçaient leur
ministère dans les paroisses ou à la suite des
armées. Cet ordre mendiant, se contentant
de peu, vivant des aumônes que les fidèles
voulaient lui donner, était bien celui que l'on
devait désirer d'abord dans un pays primitif
où tout était encore à créer.*

*Les Récollets sont des religieux franciscains
qu'on appelait aussi FRÈRES MINEURS DE L'ÉTROITE
OBSERVANCE DE SAINT FRANÇOIS. Trois réformes
étaient sorties de l'ordre des Franciscains : celle des
Capucins, celle des religieux du tiers-ordre et celle des
Récollets. Les Récollets ont fourni beaucoup de mis-
sionnaires et d'aumôniers dans les armées. Ce fut en
1502 que le pape Clément VII érigea en congrégation
particulière les Récollets. Elle fut admise en France
en 1502. Elle s'établit d'abord à Tulle et à Murat, et
enfin à Paris en 1603.

L'auteur de la réforme des Récollets est un Espa-
gnol. Il existait en France, avant la révolution, 168
couvents de Récollets, répartis en sept provinces et
placés sous la direction du général des Cordelliers.

Le premier acte inscrit aux archives de Beaumont est l'acte de baptême de Marie-Thérèse Portelance, fille de Jean Portelance et d'Anne Forgues..... Il est daté du 26 novembre 1692. Cet acte rédigé en latin est signé par Guillaume Beaudoin, missionnaire récollet. On tombe ensuite à l'année 1693, où l'on trouve trois baptêmes. Le premier, du 31 mai, est celui de Joseph Couillard fils de Joseph Couillard et de Louise Couture ; le deuxième, du 20 septembre, est celui de Jean Turgeon, fils de Zacharie Turgeon et d'Elisabeth le Roy ; le troisième, du 25 novembre, est celui d'Antoine Cassé, fils de Joseph Cassé et de Marie Bazin.

L'année 1694 donne six actes de naissance et un acte de mariage.

Guillaume Beaudoin, qui signa le premier acte inscrit aux registres de Beaumont, desservit cette paroisse du 26 novembre 1692 au 20 août 1697. Entre temps, il fit deux missions, l'une en 1693, au cap Santé, l'autre en 1696, à Sorel*.

Le 30 juin 1694, on trouve à Beaumont un acte signé Remigius.(2) Un acte du 17

*Répertoire Tanguay, 1ère édition, p. 6, 7.

(2) C'est le nom latinisé, du récollet Reny.

juillet 1695 est signé Félix Cappes. (1) Un autre du 29 juillet 1696 est signé Maxime Branche.(2)

Guillaume Beaudoin, originaire du diocèse de Cambrai, avait été ordonné à Québec le 14 septembre 1692, puis envoyé tout de suite missionnaire à Beaumont et à Saint-Michel. Il partit pour l'île Saint-Jean en 1698 et il mourut le 17 juillet 1707.

A Guillaume Beaudoin succéda, le 23 novembre 1697, Pierre le Poyvre. Ce Récollet né à Rheims en 1669, vint à Québec. en 1696. Il desservit successivement Beaumont, Saint-Michel, le cap Saint-Ignace et l'Islet. En 1702. il était supérieur de son couvent à Trois-Rivières. En 1722, il était missionnaire à Chambly. Les registres du Détroit contiennent de lui un bel éloge : "Il vécut", y est-il dit, "d'une manière très édifiante, travaillant avec zèle au salut des âmes, parcourant les missions les plus

(1) Récollet, arrivé au pays le 17 juin 1694. Il desservit Lotbinière et le cap Santé en 1697, et fut missionnaire à Saint-Antoine de Tilly en 1703 et en 1714. En 1711, missionnaire en Acadie, fit connaître à M. de Vaudreuil, l'état de la garnison de Port-Royal (Charlevoix, livre II, p. 351). Mort le 5 mars 1719.

(2) Arrivé au Canada le 16 juillet 1693, il mourut le 12 avril 1698.

difficiles, ce qu'il fit pendant plus de quarante ans qu'il fut dans le pays. Plusieurs fois supérieur de la communauté, il portait la bonne odeur de Jésus-Christ au-dedans et au dehors. Il fut trouvé mort dans sa chambre trois heures après avoir dit la messe à l'ordinaire. le 19 février 1741, âgé de 72 ans, après 55 ans de religion."

Le P. Le Poyvre partit de Beaumont au printemps de 1698 et fut remplacé par un prêtre canadien, né en avril 1674, à Sainte-Famille de l'île d'Orléans, M. Antoine Gaulin. M. Gaulin desservit la paroisse pendant les mois de juin, juillet et août. On le trouve à Port-Royal en 1711. Il était prêtre du séminaire de Québec et s'est rendu célèbre comme missionnaire dans les régions de l'Acadie. Il avait été ordonné le 21 décembre 1697 ; il mourut à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 6 mars 1740, à l'âge de 66 ans, et fut inhumé à la cathédrale, dans la chapelle Sainte-Famille. (1)

Du 14 septembre 1698 au 15 août 1704, Beaumont eut comme pasteur M. Jean Pin-

1. M. Gaulin fut aussi missionnaire à Pentagoët. En 1700, il se rendit à la Louisiane. Revenu en 1702, il fit naufrage sur les côtes du Maine et travailla à la mission des Abenaquis pendant plusieurs années.

guet, prêtre né à Québec en 1655 et ordonné en 1680. Nommé chanoine à l'érection du chapitre de Québec, il desservit successivement de 1689 à 1692 plusieurs paroisses, notamment la Pointe-aux-Trembles, le Cap Saint-Ignace et l'Islet. En 1704, il retourna au Séminaire, dont il était membre, et il y mourut le 20 mars 1715, à l'âge de 60 ans. Il est inhumé dans la cathédrale de Québec.

*
* *

Arrivé à cette date de 1704, on peut dire que les familles souches qui doivent composer la paroisse de Beaumont y sont définitivement fixées.

J'ai fait le relevé, depuis l'ouverture des registres en 1692, des noms nouveaux que l'on signale chaque année. J'en donne un tableau succinct.

1692. Roy dit Portelance. (Il a pour femme Anne Forgues, enterrée sous le nom de Mourangeau en 1712.)

1693. Couillard, Couture dit Bellerive, Couture dit Lafrenaye, Turgeon, Cassée.

1694. Blanchon, Belleperche, Guenet, Bourget, Labrecque, Moëleur, Coulombe Mალიული.

1695. Nadot, Moleur. (Le nom primitif

de Moëlher se transforme en Moilleur, Moleur et Molleur dit Lallemand)

1696. Adam, Lavallée. (Paquet dit Lavallée.)

1697. Guillemet, Bechet.

1698. Foreau, Forgues, Gonthier, Le Roy, Jean.

1699. Charet, DuBois, Poirié dit L'Angevin.

1700-1701. Vallière, Choinar, Girard.

1702. Maupas, Boilard, L'Arrivée.

1703. Lisse, Courtant, Garand.

1704. Vien, Lefebvre, Grand-Maison, Jouën, LeBlond.

Sur la carte du gouvernement de Québec levée depuis l'année 1685 jusqu'en 1709, par les ordres du comte de Pontchartrain, par M. de Catalogne, lieutenant des troupes, on trouve l'état exact de la seigneurie de Beaumont avec la distribution des terres. A partir du domaine de Vincennes en se dirigeant vers Saint-Michel, voici les noms des propriétaires le long du fleuve : Trépanier, Guay, Cormier, Couillard de Beaumont, Bellerive, Adam, Boiselle, Levasseur, Mouleure, Lavigne, Turgeon, Leveillé, LeRoy, Turgeon, Mouleure, LeRoy, Turcotte, Louisa, Blanchon, Dalaire, le Curé, Nadeau, Viens, Dubois, Paquet, Tur-

geon, Adam, Garand, Fournier, Vachon, Feuilletau. Dans la concession Ville-Marie sont déjà établis Forgues, Bissonnet, Cuennes, Gauthier, Vallière, Gauthier, Demers, Portelance. Forgues, Nolet.

Ces colons occupent quarante-quatre terres et forment le noyau de la population qui doit se perpétuer dans Beaumont.

* *
* *

En 1704, le 7 septembre, M. Charles Plante, prêtre, né sur l'île d'Orléans et ordonné en 1703, vint desservir Beaumont et Saint-Michel. Il y exerça les fonctions curiales jusqu'au 3 septembre 1711. Il y eut alors vacance dans la cure, et Beaumont eut une seconde fois pour missionnaire le P. Pierre Le Poyvre, du 19 septembre 1711 au 19 octobre 1713. (1)

1. Le 16 février et le 31 août 1712, M. Philippe Boucher, curé de pointe de Lévy, tient la plume au registre. Le 24 octobre 1712, M. Charles Hazeur Desormeaux, curé de Berthier, signe un acte. Il en signe un aussi le 28 octobre 1714. Le 13 novembre 1708, Yves le Riche, curé du cap Saint-Ignace, bénit un mariage. En février 1709, Jean Menage, missionnaire de Saint-Jean sur l'île d'Orléans, signe un acte. Le 20 juillet 1709, M. Hazeur Desormeaux tient encore la plume. Le 27 mars 1713, le P. récollet Pierre LePoyvre, missionnaire des paroisses de Beaumont, et de la

M. Louis Mercier vint le remplacer de cette année. Ce dernier desservit la paroisse jusqu'à sa mort, arrivée le 7 mai 1715. Il périt victime de son zèle pendant une épidémie qui régnait dans la paroisse. Il n'était âgé que de 29 ans. M. Mercier fut inhumé dans l'église de Beaumont, le même jour que le seigneur du lieu, Charles Couillard de Beaumont, mort à l'âge de 72 ans. M. Pierre le Picart, qui fut depuis curé de Saint-Antoine de Tilly et de Saint-Nicolas, était le prêtre officiant.

En mai et juin 1715, la paroisse fut desservie par le récollet Chérubin Deniau, mort à Montréal en 1732. Du 22 juin au 2 septembre, M. François Tilorier [mort en 1738] tient la plume. M. Pierre Girard de Vorlay, originaire de Bordeaux, chanoine du chapitre, le remplace jusqu'au mois d'octobre où M. Maintenon de la Rue, curé de la pointe de

Durantaye, se plaint que les habitants de ces paroisses refusent de porter les dîmes qu'ils doivent au presbytère de la paroisse de Beaumont, ce qui est contre l'usage qui se pratique en ce pays. L'intendant Begon ordonne que les habitants porteront leur dîme au presbytère de Beaumont, lieu de résidence du missionnaire, sous peine d'amende.

ED. ET ORD. vol. II, p. 434.)

Lévy. tient la plume. Le 24 novembre 1715, M. Charles Plante, reprenait possession de son ancienne cure jusqu'au 12 novembre 1718. (1)

M. Plante devint ensuite curé de Québec, chanoine du chapitre et vicaire-général du diocèse. Il mourut à l'Hôtel-Dieu de Québec en 1744, à l'âge de 64 ans et fut inhumé dans la cathédrale.

M. Plante conserva de son ancienne paroisse de Beaumont un excellent souvenir. Le 6 novembre 1719, il fondait une messe basse à perpétuité qui devait être dite chaque année le jour de la fête de la Présentation de Notre-Dame, le 21 novembre, dans une chapelle de la Vierge qui était alors dans Beaumont, à l'est de l'église, du côté de Saint-Michel. Cette messe était fondée à l'intention de la paroisse et particulièrement des filles. M. Plante conseillait au curé de faire ce jour-là une exhortation à ses paroissiens. Si la chapelle venait à se détruire, la messe devait être dite dans l'église. Une somme de quarante livres fut attribuée à cette fondation. (2)

(1) Le 20 juin 1717, M. Jean Baptiste Armand, ordonné le 21 mai, tient la plume.

(2) Greffe Dubreuil.

[Suite à la prochaine livraison.]